

Abonnements Golf – Conditions Générales de Vente

Article 1^{er} – Objet

Les présentes conditions générales de vente (« **Conditions Générales de Vente** » ou « **Conditions** » ou « **CGV** ») s'appliquent à toutes les ventes conclues avec la société GHR DE L'OUEST, SARL immatriculée au RCS de Poitiers sous le numéro 799 696 026, située Route de Fontevraud - 86120 ROIFFE, téléphone : 05 49 22 48 17, email : info@domainederoiffe.fr (le « **Vendeur** »).

Le Vendeur propose des abonnements de golf.

Toute vente avec le Vendeur emporte acceptation par le Client des présentes CGV.

Article 2 – Client

Le Vendeur propose des abonnements de golf à des personnes physiques (le « **Client** »).

Le Client déclare avoir la capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes Conditions.

Article 3 – Formation du contrat de vente

Le Vendeur propose deux (2) formules d'abonnements, dont les caractéristiques sont consultables en point de vente :

- Un abonnement permettant l'accès aux zones d'entraînement et au parcours 18 trous du lundi au dimanche, jours fériés inclus pour le golf de Loudun-Fontevraud ;
- Un abonnement permettant l'accès aux zones d'entraînement et au parcours 18 trous du lundi au dimanche, jours fériés inclus pour le golf de Loudun-Fontevraud et le parcours 9 trous du golf de Saumur ;

Dès lors que le Client a sélectionné le type d'abonnement souhaité, renseigné les informations nécessaires (prénom, nom, adresse, email, numéro de téléphone, date de naissance) et signé le formulaire d'abonnement établi par le Vendeur, le contrat de vente (« **Contrat** ») est alors définitivement formé.

La formation du contrat de vente suppose la prise de connaissance par le Client des présentes CGV, et entraîne l'acceptation irrévocable et sans réserve des Conditions par le Client.

Article 4 – Modalités de paiement

Les paiements sont entendus TTC et en euros.

Le Client a la possibilité de régler le Vendeur :

- En totalité au moment de l'adhésion par carte bancaire (Visa, Mastercard, AMEX), virement, espèces ou chèque ;
- Par prélèvement bancaire sur Chronogolf (via la passerelle de paiement Stripe), sur maximum douze (12) mois, sur présentation d'une carte bancaire, le prélèvement s'effectuant le 10 de chaque mois, si le contrat est conclu après le 10 du mois, le premier prélèvement s'effectue le mois suivant et le mois en cours est réglé au moment de l'adhésion par carte bancaire (Visa, Mastercard, AMEX) ; virement, espèces ou chèque ;
- En cas d'incident de paiement, le Vendeur en fait état dans les meilleurs délais au Client qui dispose alors de 48 heures pour régularisation.

Dans le cas où le Client ne procède pas à la régularisation demandée par le Vendeur, ce dernier se réserve le droit de suspendre l'exécution de la prestation prévue au Contrat jusqu'à régularisation effective du paiement. En pareil cas, le Client ne pourra réclamer aucun dédommagement pour la période durant laquelle son abonnement était suspendu.

Article 5 – Durée

Le Contrat est conclu jusqu'au 31 décembre de l'année durant laquelle le Contrat a été signé. A son terme, le Contrat ne sera pas automatiquement ou tacitement renouvelé.

Article 6 – Résiliation

Le Client ne peut pas résilier le Contrat avant le terme prévu à l'Article 5. Le fait pour le Client de ne pas avoir utilisé son abonnement ne lui permet pas de réclamer au Vendeur un quelconque dédommagement.

Dans le cas où le Client ne respecterait pas le Règlement Intérieur édicté par le Vendeur ou ne procéderait pas au paiement des sommes dues au Vendeur, ce dernier peut mettre en demeure le Client de remédier à ces manquements.

Si le Client ne remédie pas aux manquements constatés dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi de cette mise en demeure, le Vendeur pourra résilier de plein droit le Contrat ; il informe alors le Client de cette résiliation par courrier recommandé avec avis de réception.

Dans le cadre d'une pareille résiliation, le Client ne saurait revendiquer aucun remboursement ou indemnité à l'égard du Vendeur.

Article 7 – Carte Golfy Indigo/Platine

Si le Client est bénéficiaire d'une carte Golfy Indigo ou Platine en cours de validité, il pourra obtenir le remboursement du prorata de l'abonnement qu'il ne peut plus poursuivre en raison d'une maladie, d'un accident grave, de décès, de licenciement, de déménagement pour motif professionnel en consultant le site <https://www.golfy.fr/fr/page/sinistres>

Le Vendeur informe le Client de la possibilité d'être remboursé dans ces conditions auprès de Golfy, mais n'intervient en aucun cas dans la demande de remboursement et n'est pas responsable des conditions de remboursement ni d'un refus de remboursement de Golfy vis-à-vis du Client.

Article 8 – Force majeure

Le Vendeur ne sera en aucun cas responsable d'une inexécution du contrat qui serait due à un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code civil.

Par conséquent, le Client ne pourra réclamer aucune indemnisation.

Article 9 – Données à caractère personnel

1. Le Client communique des données à caractère personnel (prénom, nom, adresse, email, numéro de téléphone, date de naissance) lors de la conclusion du contrat.

2. Les données du Client seront traitées aux fins de fournir correctement la prestation au Client. Ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat. Ainsi, les données du Client pourront faire l'objet d'un traitement informatique par le Vendeur, mais également de Chronogolf, de la FF Golf, de l'AS du Golf de Loudun-Fontevraud ainsi que de Golfy.

Dans ce cas, les données sont conservées par le Vendeur pendant la durée la plus longue parmi (i) la durée nécessaire à l'achèvement de la prestation envisagée, (ii) la durée de conservation prévue par la loi ou (iii) le délai d'expiration du délai de prescription concernant une contestation née du contrat de vente.

3. Également, les données du Client seront traitées à des fins de prospection commerciale. Le traitement répond alors aux intérêts légitimes de développement et de fidélisation de clientèle, poursuivis par le Vendeur.

Dans ce cas, les données sont conservées durant trois (3) ans à compter de la collecte des Données. Cette période est renouvelée en cas d'interaction.

4. Le Client, dont les Données ont été collectées, a le droit de définir des directives – modifiables ou révocables à tout moment – relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses Données après son décès :

- Soit, concernant l'ensemble des Données qui ont été collectées la concernant, pas seulement par le Vendeur, par le biais de directives générales enregistrées auprès d'un tiers de confiance numérique certifié par la Commission nationale de l'informatique et des libertés ;
- Soit, concernant les Données collectées par le Vendeur, par le biais de directives particulières adressées au Vendeur et enregistrées par ce dernier.

5. Lorsque l'abonné qui communique ses Données est âgé de moins de 16 ans, le Vendeur s'assure systématiquement que son responsable légal a autorisé ce traitement de Données. Dans l'hypothèse où le Responsable de Traitement découvrirait que l'autorisation du responsable légal n'est pas valide, il fera ses meilleurs efforts pour supprimer lesdites Données

6. Le Client ayant communiqué ses Données peut questionner le Vendeur quant au traitement de ses Données, et plus précisément :

- la confirmation que les Données sont ou ne sont pas traitées ;
- les finalités du traitement des Données ;
- la durée de conservation des Données.

A compter de deux demandes en ce sens, nécessitant une réponse par voie postale, les frais d'affranchissement seront imputés à la personne demandeuse d'information.

7. Le Client dont les Données ont été collectées peut demander au Vendeur la rectification de ces Données, lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes.

8. Le Client dont les Données ont été collectées peut en demander l'effacement au Vendeur.

9. Le Client dont les Données ont été collectées peut demander au Vendeur que le traitement des Données soit limité si les Données ne sont plus nécessaires à la finalité du traitement annoncée au paragraphe 1 mais peuvent toujours être utiles à une constatation, à un exercice ou à la défense de droits en justice.

Le Client dont les Données ont été collectées qui craint une inexactitude dans les données peut demander la limitation du traitement de ses Données le temps de la vérification, par le Vendeur.

En cas de limitation du traitement des Données, le Vendeur informera le demandeur de la levée de la limitation.

10. Le Client dont les Données ont été collectées peut demander au Vendeur la communication de ces Données à un autre responsable de traitement, si cela est techniquement possible. La personne peut également procéder elle-même à cette communication, ce à quoi le Vendeur ne s'opposera pas.

11. Le Client dont les Données ont été collectées peut s'opposer, à tout moment, au traitement de ses Données à des fins de prospection auprès du Vendeur. Cette opposition pourra s'effectuer au moyen d'un lien prévu à cet effet au sein des correspondances à des fins de prospection.

12. Les demandes portant sur les paragraphes 6 à 10, devront être envoyées par le Client dont les Données ont été collectées au Vendeur avec une copie de sa pièce d'identité.

Le droit d'opposition à la prospection commerciale indiqué au paragraphe 11 pourra s'effectuer directement au moyen d'un lien prévu à cet effet au sein des correspondances de prospection.

13. Le Client dont les Données ont été collectées peut introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle de l'État – en France, la CNIL – dans lequel se trouve sa résidence habituelle, son lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, si elle considère que le traitement de ses Données n'est pas respectueux de la réglementation applicable à la protection des Données (la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 n°78-17 modifiée, et le Règlement Général sur la Protection des Données du Parlement européen et du Conseil n°2016/679 du 14 avril 2016)

Article 10 – Réclamations, médiation

En cas de litige entre le Client et le Vendeur, toute réclamation du Client doit être portée par écrit à la connaissance du Vendeur. Ensemble, le Vendeur et le Client s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable dans un délai de 60 jours, et si le Client est une personne physique, il a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir Le médiateur du tourisme et de voyage dont les coordonnées et modalités de saisine sont à disposition sur www.mtv.travel

Article 11 – Applicabilité

Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier les présentes Conditions à tout moment.

Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la formation du contrat de vente.

Article 12 – Cession

Le Vendeur peut transférer le contrat à des tiers, auquel cas il en informera par écrit le Client.

Le Client ne peut en aucun cas transférer le Contrat à un tiers.

Article 13 – Divers

Le fait pour le Vendeur de ne pas faire valoir un droit au titre du contrat n'emporte pas renonciation à revendiquer l'application d'autres droits ou du même droit ultérieurement.

Si une disposition quelconque des présentes Conditions devait être considérée illégale, invalide ou inapplicable, cette disposition serait réputée annulée sans que cela n'affecte la validité et l'applicabilité des autres dispositions desdites conditions.

Le Client a la possibilité de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique accessible sur le site Internet www.bloctel.fr afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours.

Article 14 – Loi applicable, juridiction compétente

Les présentes Conditions ainsi que le contrat de vente sont soumises au droit français.

En cas de litige né du contrat de vente, les juridictions françaises sont compétentes.